

# Actualisation des dossiers CAES 1 fois pour toute l'année!



- Chaque année, vous devez actualiser votre dossier CAES en septembre.
- Les justificatifs fournis sont visibles par tous les centres de vacances et services du CAES.
- Si votre dossier est complet, vous n'avez plus aucun document à fournir, quelle que soit l'activité demandée de septembre à fin août de l'année suivante.



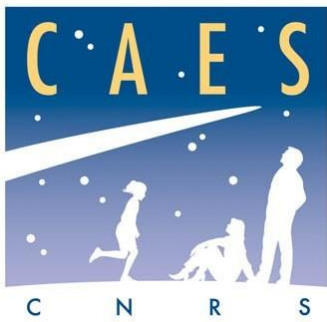
## Comment actualiser ou créer son dossier?

Vous devez vous rendre dans la rubrique "mon compte" du site CAES du CNRS:

<https://moncompte.caes.cnrs.fr/>

Et télé verser vos justificatifs via cette interface web.

En cas de problème, vous pouvez toujours contacter le secrétariat de votre CLAS : [caes.occitanie-est@caes.cnrs.fr](mailto:caes.occitanie-est@caes.cnrs.fr)



# Actualisation des dossiers CAES 1 fois pour toute l'année!



## Quelles Pièces justificatives?



Un bulletin de paie de moins de 3 mois



Le dernier avis d'imposition, (tous les volets) et celle du conjoint si déclaration séparée



Vérifiez que vos ayants droits sont inscrits au CAES (dans votre rubrique mon compte), si tel n'est pas le cas: fournir une copie du livret de famille.



Pour les contractuels: fournir une copie du contrat de travail .